

Cahier des charges mémoire MEEF MENTION 1

INSPÉ Normandie Rouen-Le Havre

1. Caractéristiques du mémoire de master MEEF

La visée du mémoire de Master consiste principalement à familiariser des étudiants avec les écrits, les démarches et les objets de la recherche en éducation, afin d'étayer l'analyse des pratiques professionnelles, et ainsi contribuer à la construction de la professionnalité de l'enseignant. Le mémoire doit donc répondre à des exigences de clarté théorique et de rigueur méthodologique. L'objet étudié est un objet *professionnel*, mais l'analyse qui en est faite est une analyse *scientifique*.

2. Compétences travaillées

Si toutes les compétences du référentiel de formation des enseignants sont concernées par l'initiation à la recherche, la préparation du mémoire permet tout particulièrement de développer la compétence 14 intitulée *S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel*, qui se décline ainsi :

- *Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.*
- *Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques*
- *Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action*
- *Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles*

3. La démarche de recherche

État de la question et cadre théorique

Le cadre théorique est défini par les travaux scientifiques consultés et retenus, qui permettent de spécifier la nature du regard porté sur l'objet étudié, et l'appui sur des résultats de recherches antérieures.

Nota bene : tout emprunt des propos d'autrui doit faire l'objet de références parfaitement explicites (références auteur/date), que ces propos soient reformulés ou cités directement (dans ce cas impérativement entre guillemets et en indiquant la page du document source).

Le cadre théorique précise ainsi l'ancrage du propos au sein de certaines disciplines contributives des recherches en éducation ainsi que les orientations spécifiques retenues par l'étudiant (ex : didactique, psychologie, sociologie, sciences de l'éducation, etc.).

Reconfiguration de la question de départ

La question de départ est une question qui évolue en question de recherche ou problématique pertinente et recevable, nourrie des apports théoriques et des découvertes liées à l'analyse des données. La question de recherche vise la compréhension et/ou l'explication et/ou l'interprétation de phénomènes empiriques, et contribue elle-même à l'évolution des hypothèses de recherche éventuellement formulées au début du travail. C'est en prenant en compte les différentes facettes du questionnement de recherche que peuvent s'articuler les différents apports du cadre théorique.

Recueil des données

Les données recueillies sont généralement des données empiriques et/ou documentaires et peuvent être constituées selon différentes techniques, qui peuvent ou non être combinées :

- Données empiriques : observations de séances de classe (et de ce qui les constitue : productions d'élèves, manuels etc.), expérimentations en classe, entretiens, questionnaires
- Données documentaires : manuels, programmes et autres documents de cadrage institutionnels, ouvrages de littérature de jeunesse etc.

Le choix de tel ou tel mode de recueil doit être justifié par la question de recherche et/ou problématique.

Cadre d'analyse

Le cadre d'analyse, en lien étroit avec le cadre théorique et généralement inspiré de pratiques de recherche élaborées par des auteurs de la ou des disciplines scientifiques, doit être décrit et justifié, et les auteurs convoqués doivent l'être explicitement. Il consiste à définir la manière dont les données sont interprétées, indique catégories, axes ou items retenus.

Analyse des données

L'analyse des données conduit à des éléments de réponses au questionnement développé tout au long du travail ; ces résultats, même s'ils sont modestes, doivent être rigoureusement établis, vérifiables, et formulés de manière à être communicables. Ils sont distincts des propositions d'action dans la classe qui, éventuellement, en découlent.

4. Organisation du mémoire

L'introduction doit faire état de la question de départ et, éventuellement, des hypothèses initiales, et du contexte dans lequel cette question a été élaborée ; elle doit préciser le but de la recherche et mentionner tout élément susceptible de faciliter la lecture du mémoire.

Le corps du mémoire s'organise autour de la question de recherche, qui se problématise tout au long du travail ; il comprend un état des lieux en matière de travaux de recherches sur la question posée, mentionne les concepts, modèles et autres éléments théoriques sur lesquels il s'appuie. Il décrit et justifie la (les) méthode(s) d'analyse retenue(s), les modalités de recueil des données, et présente les analyses elles-mêmes. La conclusion retrace rapidement l'évolution de la question de recherche, fait apparaître les domaines qui restent ouverts ou non visités, ainsi que les questions nouvelles que le mémoire a suscitées. Elle fait état des difficultés rencontrées, au plan méthodologique et conceptuel, et des limites de cette recherche.

5. Le corpus

Quelle que soit la nature des données exploitées, et quel que soit leur mode de recueil, le corpus doit être disponible et consultable non seulement par les membres du jury, mais aussi par toute personne qui aura ensuite accès au mémoire. Il convient donc de définir avec la directrice ou le directeur de recherche la forme que prendra le corpus (par exemple transcrit ou non transcrit) ainsi que le ou les supports qui permettront de le fixer (Envoi de fichiers (FileX), clé USB papier etc.), et de l'annexer, d'une manière ou d'une autre, au mémoire. Il conviendra également de rendre ce corpus entièrement anonyme, y compris dans les remerciements.

6. Visées, attendus et évaluations de l'UE3 sur les quatre semestres

Le tableau ci-dessous présente la progression sur les 4 semestres du master

Visées	S1 : Concevoir son projet de recherche (Engagement dans la démarche scientifique)	S2 : Rédiger son projet de recherche (Stabilisation du projet)	S3 : Réaliser son projet de recherche (rédaction finale du mémoire et soutenance)	S4 : Exploiter son projet de recherche (Valorisation de la recherche et élargissement ; lien concours)
Contenus et attendus	Apports théoriques et méthodologiques : - Élaboration du questionnaire	Apports théoriques et méthodologiques : - Cadre théorique rédigé	Apports théoriques et méthodologiques : - Analyse des données, et	Apports théoriques et méthodologiques : - Identifier et expliciter les

	- Premier ancrage théorique - projection dans un choix de données possibles pour mener la recherche	- Méthodologie prévue, décrite et justifiée - Recueil de données engagé - Éventuellement ébauche d'analyse	rédaction finale du mémoire - Préparation de la soutenance.	apports de la recherche conduite dans : 1. La conception, la mise en œuvre et l'analyse de la pratique professionnelle 2. les transformations dans la construction du sujet professionnel
Évaluation	Écrit de 20 000 signes ou (au choix des responsables d'option) diaporama contraint, éventuellement commenté Session 2 = au choix des responsables : analyse d'article avec questions, ou bibliographie commentée, ou autre. Date de remise : 05.01.22	Écrit de 50 000 signes : rédaction de l'ensemble du projet (les données peuvent être brutes), avec échantillon d'analyse si possible. Date de remise : 22.05.22	Mémoire (80 000 signes hors bibliographie et annexes) et soutenance Date de remise : 05.01.21	Évaluation orale
ECTS et heures	6h CM + 24h TD 10 ECTS	24h TD + 6h TP 11 ECTS	14h TD + 6h TP 12 ECTS	2h CM + 12h TD + 6h TP 8 ECTS

7. Eléments techniques relatifs à l'évaluation

SEMESTRE 1

Écrit de 20000 signes ou (au choix des responsables d'option) diaporama contraint, éventuellement commenté.

En session 1, l'évaluation est constituée d'un premier écrit de 10 pages (20000 signes, espace compris) noté sur 20 points, présentant la question de recherche et les apports théoriques qui ont permis de la faire évoluer.

Voici, à titre indicatif, quelques critères de réussite pour l'évaluation de cet écrit :

- Apports théoriques articulés à la question de recherche, et méthodologie envisagée (types de données, mode de recueil)
- Lecture pertinente des sources théoriques, dont une partie a été identifiée par l'étudiant.
- Présence éventuelle d'hypothèses justifiées et en lien avec les apports théoriques (éléments de réponses provisoires à la question posée).
- Présence d'une bibliographie convenablement citée et en lien avec la question de recherche. L'étudiant est tenu de contribuer également lui-même à l'identification des sources pertinentes pour sa recherche.

- Respect du volume attendu (10 pages minimum), des normes orthographiques en vigueur, et des normes typographiques indiquées dans le document de cadrage général de l'option UE 14 (Times new roman ou Arial taille 12, interligne 1,5, marges à 2,5)

Session 2 du S1 = au choix des responsables d'option : analyse d'article avec questions, ou bibliographie commentée, ou autre.

SEMESTRE 2

Écrit de 50000 signes : rédaction de l'ensemble du projet (les données peuvent être brutes), avec échantillon d'analyse si possible

En session 1, l'évaluation est constituée d'un écrit intermédiaire du mémoire qui présente le projet de recherche et donne lieu à une note sur 20 points.

En session 2, les modalités d'évaluation sont les mêmes qu'en session 1.

Au-delà des critères de réussite évoqués pour le premier semestre, sont attendus notamment de l'étudiant pour le mémoire :

Au plan théorique

- La présence d'une bibliographie convenablement citée qui prenne en charge les différentes facettes de la question de recherche.
- La présence d'un cadre théorique qui articule les références entre elles et autour de la question de recherche.

Au plan méthodologique

- La définition claire et justifiée du mode de recueil des données envisagé, en lien avec les hypothèses de recherche
- Une présentation du corpus

SEMESTRE 3

La longueur attendue est d'une quarantaine de pages (couvertures, page de remerciements, bibliographie et annexes non comprises). • On peut traduire cette longueur en 80 000 signes (espaces comprises) environ (soit 40 pages de 2 000 signes, si on utilise la police Times New Roman, 12, Interligne 1,5, marges de 2,5 cm).

- Couverture et page de garde : indiquer le nom de l'étudiant·e, le titre du mémoire, le diplôme (master MEEF premier degré, 2e année), l'intitulé de l'option et l'année universitaire. Utiliser le modèle de page de garde du mémoire fournie sur UniversiTICE.
- Revoir les éléments nécessairement joints au mémoire (attestation de non plagiat, résumé, mots clés, etc.)
- La présence des références bibliographiques à la fin du mémoire est indispensable. Ces références seront présentées en respectant des normes cohérentes, de préférence les normes APA (disponibles en ligne). Se référer aussi aux normes APA pour les notes de bas de page, etc. Des annexes peuvent figurer en plus du mémoire lui-même (ensemble des matériaux qui ont été analysés dans le mémoire : corpus, données, entretiens retranscrits, enregistrements de séances, photos, etc. en fonction du sujet).

Soutenance

- Le jury est composé de deux membres, dont un enseignant-chercheur ou assimilé ; le directeur ou la directrice du mémoire est membre du jury.
- Durée de la soutenance : 35 minutes.
- Les mémoires sont déposés en version numérique sur Universitice
- La date et le lieu de soutenance, ainsi que la composition du jury de soutenance est fixée par le directeur ou la directrice du mémoire.

SEMESTRE 4 : évaluation orale (ex : mémoire 180s, oral de 5' pour expliquer les apports de la recherche menée pour l'enseignement, notamment au concours etc.)